Réunion du 15 Janvier 2020
P.V. n° 12

Président : M. GAUVIN.
Présents : Mme. BERTON - M. CORNIER.
Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U14-U17 F. A 11

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U14-U17 F. à 11
SAISON 2019/2020

51 Engagées *(41 en 2019/2020)*

01/02/2020	**1er Tour**	**19**	matches avec	**38**	clubs				
22/02/2020	**2ème Tour**	**16**	matches avec	**19**	vainqueurs	+	**13**	entrantes	
11/04/2020	**3ème Tour**	**8**	matches avec	**16**	vainqueurs	+			
25/04/2020	**4ème Tour**	**4**	matches avec	**8**	vainqueurs	+			
09/05/2020	**1/2 Finales**	**2**	matches avec	**4**	vainqueurs				
	FINALE	**1**	match avec	**2**	vainqueurs				
		50	matches				51	engagées	

Calendrier du 1er tour :
19 matches avec **38** équipes.

Les **13** exemptes de ce 1er tour sont :

- Les **8** clubs ayant fait un bon parcours lors de la saison 2018/2019 : E.S. Guérétoise – U.E.S. Montmorillon – C.J.F. Cœur de Saintonge – Chamois Niortais F.C. – Pau F.C. – Aviron Bayonnais – Trélissac F.C. – A.S.J. Soyaux Charente (2).
- Les **5** clubs (parmi les restants) ayant le plus de licenciées U14-U17 F. : C.M.O. Bassens – Stade Bordelais Ent. – S.O. Châtellerault – F.C.E. Mérignac Arlac – U.S. Aigrefeuille.

La Commission procède à la constitution de **5** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Samedi 1er Février 2020 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de 80 minutes, divisée en deux périodes de 40 minutes. **En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts**, conformément à l'annexe 5 des R.G. de la LFNA, **pour désigner un vainqueur**.

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence.
La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

TERRAINS
Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si le club ne peut proposer de terrain de repli, la rencontre est automatiquement inversée.
Le délai d'inversion est fixé jusqu'au Vendredi à 16h00.
A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport aux championnats régional ou départemental.

DEROULEMENT DES RENCONTRES

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses maximum sur la feuille de match jusqu'aux ½ Finales.
Les maillots devront être numérotés de 1 à 11 pour les joueuses titulaires, et de 12 à 14 pour les remplaçantes.
Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.
Seules les joueuses des catégories U14 F, U15 F, U16 F et U17 F peuvent participer à cette Coupe Régionale.
Les joueuses U14 F et U15 F devront bénéficier d'un surclassement autorisé conformément aux dispositions de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.
La règlementation de l'Exclusion Temporaire reprise à l'annexe 3 des R.G. de la LFNA est applicable sur toute la compétition.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES
Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** **afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant**.

CHAMPIONNAT U14-U17 FEMININES A 11 – PHASE 3 LFNA

Rappel des **modalités d'accessions et de rétrogradations de la deuxième phase vers la troisième phase pour ce championnat U14-U17 Féminines à 11 LFNA** :

Niveau 1 : 4 poules de 6 : **24 équipes.**
Les 2 derniers de chaque poule rétrograderont en Niveau 2 : **8 rétrogradations.**

Niveau 2 : 2 poules de 6 **+** 4 poules de 5 : **32 équipes.**
Le premier de chaque poule **+** les 2 meilleurs deuxièmes de l'ensemble des poules accèderont en Niveau 1 : **8 accessions.**

La **structure de la troisième phase (55 équipes)** sera donc (**sauf désistements de clubs**) :

- **Niveau 1** : 3 poules de 8 : **24 équipes.**

- **Niveau 2** : 3 poules de 8 + 1 poule de 7 : **31 équipes** *(les équipes d'Avenir Nord Foot 87 et de l'U.S. Pons ayant décidé de se retirer pour évoluer à 8 en pôles).*

Pour la **troisième phase**, les clubs avaient la possibilité d'engager de nouvelles équipes **jusqu'au 5 janvier 2020 dernier délai.**

Tous les matchs non-joués à la fin de la deuxième phase n'ont pas été pris en compte pour l'organisation de la troisième phase (classements déterminés selon l'article 14.2 des R.G. de la LFNA : quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matches comptabilisés…).

Le Président
Francis Gauvin
Le Secrétaire de séance
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 20/01/2020 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.